

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2021-2026 / n°5

Acquisitions et aliénations d'immeubles, acquisitions et participations dans des sociétés commerciales – Autorisations générales

La commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup, Rapporteuse Susete Ulliel
Messieurs	Edouard Dubuis Christian Joly, Président Alexandre Sobredo, Laurent Théodore

s'est réunie le 27 septembre 2021 pour étude et débat de ce préavis.

Discussion

1.1 Acquisition et aliénations d'immeubles

A l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses communes du canton, la Municipalité souhaite être en mesure d'acheter à temps les terrains ou immeubles dont la propriété est jugée intéressante, soit en vue d'un aménagement futur du territoire (cela pour répondre à l'analyse des besoins dictés par le plan d'affectation et le plan directeur communal), soit suivant les cas, pour la constitution d'un patrimoine communal de réserve.

La Commission souscrit à cette demande, qui est identique à celle accordée pour les deux législatures précédentes, soit une autorisation générale de procéder à des acquisitions de biens immobiliers jusqu'à 2'000'000 fr. au total.

1.2 Aliénation d'immeubles

Comme lors des législatures précédentes, la Commission des finances approuve la reconduction de l'autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de 100'000 fr. au plus, par cas, charges éventuelles comprises.

Il est précisé que cette autorisation est utilisée exceptionnellement par la Municipalité. Elle peut servir pour des échanges de parcelles de peu de valeur, des corrections de limites parcellaires ou des cessions liées à des corrections de routes ou de trottoirs.

2. Acquisitions de participations dans des sociétés commerciales

Cette autorisation permettra à notre Commune de participer à des sociétés dont l'activité revêt un intérêt particulier, afin de soutenir financièrement tout en obtenant en tant que membre un droit de vote et d'information. Pour le surplus, il est parfois utile de pouvoir souscrire rapidement à certains projets qui peuvent avoir des délais de souscription relativement courts (CGN par exemple pour le passé).

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des finances vous demande, à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis 2021-2026 / No 5 de la Municipalité du 30 août 2021

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accorde à la Municipalité :
 - a. une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de 2'000'000 fr. au total ;
 - b. une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de 100'000 fr. au plus, par cas, charges éventuelles comprises ;
 - c. une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de 50'000 fr. par cas et par année ;
2. Autorise, à cet effet, la Municipalité à porter le coût de chaque acquisition d'immeuble et de participations dans des sociétés commerciales respectivement au débit du poste de bilan 9123 – Terrains et bâtiments du patrimoine financier et du poste du bilan 9153 – Titres et papiers-valeurs.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Au nom de la Commission :

Le Président

Christian Joly

Rolle, le 15 octobre 2021

La Rapportrice

Valérie Schlup